



CONSEIL COMMUNAUTAIRE

du 9 octobre 2019 à 17 h 30
Salle des fêtes de VALENÇAY

COMPTE-RENDU DE SÉANCE

La séance s'est ouverte sous la présidence de M. Claude DOUCET.

Date de la convocation : 2 octobre 2019

Etaient présents :

- M. Jean AUFRERE, M. Alain POURNIN, Mme Annie CHRETIEN, Mme Christine MARTIN (Ecueillé)
- M. Alain MOREAU (Fontguenand)
- M. Daniel COUTANT (Frédille)
- M. Alain REUILLON (Gehée)
- Mme Sophie GUERIN (Heugnes) *arrivée en séance à 18h15, lors de l'examen du dossier n°3*
- Mme Lydie CROUZET (Jeu-Maloches)
- M. Patrick GARGAUD (Langé)
- M. Bruno TAILLANDIER, Mme Mireille CHALOPIN, M. Marcel DECOURTIEUX, M. François LEGER (Luçay-le-Mâle)
- M. Francis COUTURIER, M. Francis JOURDAIN (Lye)
- M. Gérard SAUGET (Pellevoisin)
- M. Guy LEVEQUE (Préaux) *arrivé en séance à 18h20, lors de l'examen du dossier n°4*
- Mme Chantal GODART (Selles-sur-Nahon)
- M. Claude DOUCET, Mme Josette DEBRAIS, Mme Marie-France MARTINEAU, M. Gilles BRANCHOUX, M. Hervé FLAVIGNY, M. Alain SICAULT, Mme Paulette LESSAULT (Valençay)
- Mme Annick BROSSIER, Mme Ingrid TORRES (La Vernelle)
- M. Joël RETY (Veuil)
- M. Jean-Charles GUILLET, M. Michel PAULMIER (Vicq-sur-Nahon)
- M. Claude MOREAU (Villegouin)
- M. William GUIMPIER, Mme Liliane REMONDIERE, Mme Catherine BARANGER (Villentrois – Faverolles-en-Berry)

Avaient donné pouvoir :

- M. Denis LOGIE (Pellevoisin) à M. Gérard SAUGET
- M. Alain RAVOY (Valençay) à M. Gilles BRANCHOUX

INSTITUTION ET VIE POLITIQUE

Fonctionnement des assemblées :

1. Installation d'un nouveau délégué communautaire
2. Approbation des procès-verbaux du conseil communautaire du 16 juillet et du 30 septembre 2019
3. Comité de pilotage local du « site à chauves-souris de Valençay-Lye » : désignation d'un représentant

FINANCES LOCALES

Décisions budgétaires :

4. Suites à donner aux réflexions du Bureau dans le domaine des finances de la CCEV
5. Plans de financement et demandes de subvention pour le programme de voirie 2020 et le renouvellement des outils numériques de l'Espace Public Numérique

Subventions :

- Adhésion à l'Agence d'Attractivité de l'Indre (A²I)
- Adhésion à BGE Indre : renouvellement de la convention triennale
- Initiative Indre : renouvellement de conventions triennales
- Association sportive du Collège Alain Fournier de Valençay : demande de subvention 2019

Fonds de concours :

6. Versement d'un fonds de concours des communes de Gehée, Langé, La Vernelle et Préaux à la CCEV pour la réalisation de travaux sur des ouvrages d'art

Interventions économiques :

7. Service économique : convention avec la Chambre de Métiers et de l'Artisanat de l'Indre pour la mise à disposition d'un personnel sur le territoire

FONCTION PUBLIQUE**Personnel contractuel :**

8. Recrutement temporaire en raison d'un accroissement temporaire d'activité d'un agent de déchetterie (collecte des pneus) et d'un agent d'entretien (Espace Gâtines)
9. Service abattoir : renouvellement du contrat de travail d'un agent d'abattage au 1^{er} janvier 2020
10. Service culturel – communication : renouvellement du contrat de travail de l'agent

COMMANDE PUBLIQUE**Autres contrats**

11. Conventonnement avec le CdG 36 pour la réalisation d'une prestation d'archiviste

DOMAINE ET PATRIMOINE**Autres actes de gestion du domaine public :**

12. Convention d'occupation des locaux de l'Ecole Notre-Dame avec la commune de Valençay
13. Convention avec un agriculteur pour l'exploitation de la ZA de Chamberlin à Fontguenand
14. Délégation de signature au Président de l'acte lié au transfert de la médiathèque d'Ecueillé de la CCPE à la CCEV
15. Convention avec la commune de Villentrois – Faverolles-en-Berry pour l'utilisation d'une partie des garages situés route de Luçay

DOMAINES DE COMPETENCES PAR THEMES**Culture :**

17. Présentation du PACT 2020 et validation du dossier de demande de subvention régionale
18. Saison culturelle 2019 : convention de mise à disposition du restaurant « Chez Babette » à Pellevoisin pour le théâtre « Hydragon » du 9 novembre 2019

Environnement :

19. Présentation du rapport annuel 2018 du service de gestion des déchets

INSTITUTION ET VIE POLITIQUE**FONCTIONNEMENT DES ASSEMBLEES****Dossier n°1 : Installation d'un nouveau délégué communautaire****DCC 2019_101**

Le Président explique qu'un siège de délégués communautaire est vacant suite au décès, le 21 septembre 2019, de Monsieur Jean-Jacques REIGNIER, délégué communautaire de la commune de Valençay.

Aux termes de l'article L.270 du code électoral, « le candidat venant sur une liste immédiatement après le dernier élu est appelé à remplacer le conseiller municipal élu sur cette liste dont le siège devient vacant pour quelque cause que ce soit ». Conformément à ces dispositions, Monsieur Hervé FLAVIGNY, candidat suivant de la liste « Ensemble

agissons pour Valençay » est installé en qualité de délégué communautaire. Le Président demande au conseil communautaire de bien vouloir prendre acte de cette installation.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'article L.270 du Code Electoral,

Est déclaré installé en qualité de délégué de la Communauté de Communes Ecueillé – Valençay, pour la commune de **VALENÇAY**, Monsieur Hervé FLAVIGNY.

Le tableau modifié du conseil communautaire est le suivant :

- Pour la commune de **ÉCUEILLÉ** :
M. Jean AUFRERE
M. Alain POURNIN
Mme Annie CHRETIEN
Mme Christine MARTIN
- Pour la commune de **FONTGUENAND** :
M. Alain MOREAU
Suppléant : M. Georges BIDEAUX
- Pour la commune de **FRÉDILLE** :
M. Daniel COUTANT
Suppléante : Mme Marie-Rose DUVAL
- Pour la commune de **GÉHÉE** :
M. Alain REUILLON
Suppléante : Mme Marinette HUET
- Pour la commune de **HEUGNES** :
Mme Sophie GUERIN
Suppléant : M. Philippe KOCHER
- Pour la commune de **JEU-MALOCHES** :
Mme Lydie CROUZET
Suppléante : Mme Marie BONNET
- Pour la commune de **LANGÉ** :
M. Patrick GARGAUT
Suppléante : Mme Bernadette COUTANT
- Pour la commune de **LUÇAY-LE-MALE** :
M. Bruno TAILLANDIER
Mme Mireille CHALOPIN
M. Marcel DECOURTIEUX
M. François LEGER
- Pour la commune de **LYE** :
M. Francis COUTURIER
M. Francis JOURDAIN
- Pour la commune de **PELLEVOISIN** :
M. Gérard SAUGET
M. Denis LOGIE
- Pour la commune de **PRÉAUX** :
M. Guy LEVEQUE
Suppléant : M. Alex CHIPAULT
- Pour la commune de **SELLES-SUR-NAHON** :
Mme Chantal GODART
Suppléant : M. Jean-Claude PENIN
- Pour la commune de **VALENÇAY** :
M. Claude DOUCET
Mme Josette DEBRAIS
M. Alain RAVOY
Mme Marie-France MARTINEAU
M. Gilles BRANCHOUX
M. Hervé FLAVIGNY
M. Alain SICAUT
Mme Paulette LESSAULT
- Pour la commune de **LA VERNELLE** :
Mme Annick BROSSIER
Mme Ingrid TORRES
- Pour la commune de **VEUIL** :
M. Joël RETY
Suppléant : M. Michel MAYE
- Pour la commune de **VICQ-SUR-NAHON** :
M. Jean-Charles GUILLET
M. Michel PAULMIER

- Pour la commune de **VILLEGOUIN** : M. Claude MOREAU
Suppléant : M. Jean-Florent PINAULT
- Pour la commune de **VILLENTOIS – FAVEROLLES-EN-BERRY** : M. William GUIMPIER
Mme Liliane REMONDIERE
Mme Catherine BARANGER

Dossier n°2 : Approbation des procès-verbaux du conseil communautaire des 16 juillet et 30 septembre 2019 *DCC 2019_102 et DCC 2019_103*

Le Président rappelle que, lors du conseil communautaire du 30 septembre 2019, les délégués considérant qu'ils n'avaient pas eu le temps de prendre connaissance du document, avaient décidé de reporter l'approbation du procès-verbal du conseil communautaire du 16 juillet 2019. Il convient donc de délibérer sur le sujet. Il demande également à l'assemblée si elle a des remarques à formuler sur procès-verbal du conseil communautaire du 30 septembre 2019 qui leur a été adressé le 2 octobre 2019.

En l'absence de remarque, le conseil communautaire, après en avoir délibéré et à la majorité des délégués, Monsieur Hervé FLAVIGNY venant de prendre ses fonctions s'abstenant, approuve les procès-verbaux du conseil communautaire des 16 juillet et 30 septembre 2019.

DESIGNATION DES REPRESENTANTS

Dossier n°3 : Comité de pilotage local du « site à chauves-souris de Valençay-Lye » : désignation d'un représentant *DCC 2019_104*

Le Président informe les délégués communautaires que par arrêté préfectoral n°36-2019-04-15-003 du 15 avril 2019, dans le cadre de la directive « Habitat », il a été créé un nouveau comité de pilotage local pour le site Natura 2000 à chauve-souris de Valençay-Lye. La composition du comité de pilotage est fixée comme suit :

- a) Des représentants des services de l'Etat
- b) Des représentants des collectivités territoriales et de leurs groupements :
 - un représentant élu du conseil régional de la Région Centre-Val de Loire,
 - un représentant élu du conseil départemental de l'Indre,
 - un représentant élu des communes de Lye et de Valençay,
 - un représentant de la Communauté de Communes Ecueillé – Valençay,
 - un représentant élu du syndicat mixte du Pays de Valençay en Berry,
 - un représentant du Syndicat Mixte du Château de Valençay,
- c) Des représentants des propriétaires et usagers,
- d) Des représentants des associations de protection de la nature, organismes scientifiques et experts.

Il convient de désigner un délégué comme représentant de la Communauté de Communes Ecueillé – Valençay au comité de pilotage local du site à chauves-souris de Valençay-Lye.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'arrêté préfectoral n°36-2019-04-15-003 du 15 avril 2019 modifiant le comité de pilotage pour le site à chauve-souris de Valençay-Lye,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil communautaire :

- ✓ **Désigne** Monsieur Francis COUTURIER comme représentant de la Communauté de Communes Ecueillé – Valençay au comité de pilotage pour le site à chauve-souris de Valençay-Lye,
- ✓ **Autorise** le Président à signer tout document relatif à ce dossier.

FINANCES LOCALES

DECISIONS BUDGETAIRES

Dossier n°4 : Suites à donner aux réflexions du bureau dans le domaine des finances de la CCEV *DCC2019_105*

Le Président présente les conclusions du bureau du 17 septembre 2019 visant à trouver les solutions financières adéquates à la poursuite de l'activité de la collectivité dans de bonnes conditions.

Le bureau propose d'asseoir le redressement des finances de la CCEV sur les grandes masses suivantes :

- le versement à la Communauté de Communes de la totalité du FPIC des communes (+200 000 €),
- la réduction de l'enveloppe allouée à la voirie (-100 000 €) à inscrire au budget 2020,
- la mise en place de fonds de concours versés par les communes à hauteur de 10% des dépenses de voirie (+50 000 €) à inscrire au budget 2020,
- la mise en place d'abattements propres à la Communauté de Communes pour la taxe d'habitation (+10 000 €) – cette décision a déjà été validée par délibérations du 30 septembre 2019,
- l'augmentation du taux de taxe foncière sur les propriétés bâties de 2 points (+160 000 €) à entériner début 2020.

Le montant ainsi atteint serait de 520 000 € ce qui d'équilibrerait le budget. Tout effort supplémentaire permettrait à la collectivité de faire ressortir une capacité d'autofinancement.

Le Président propose de valider le principe de ces grandes masses et de laisser l'examen des mesures à mettre en œuvre, service par service, à la nouvelle équipe qui prendra ses fonctions à l'issue du renouvellement général des conseils municipaux.

Vu le portrait financier de la Communauté de Communes Ecueillé – Valençay dressé par la DDFIP et présenté au conseil du 10 juillet 2019,

Vu les propositions du bureau du 17 septembre 2019,

Après en avoir délibéré et à la majorité des délégués, Madame Liliane REMONDIERE et Monsieur Alain SICAULT s'abstenant, le conseil communautaire :

- ✓ **Valide** le principe d'un versement à la Communauté de Communes de la totalité du FPIC des communes, tout en précisant que cette décision fera l'objet d'une délibération spécifique lorsque le FPIC sera communiqué en juin 2020,
- ✓ **Approuve** la réduction de l'enveloppe allouée à la voirie (-100 000 €) ainsi que la mise en place de fonds de concours versés par les communes à hauteur de 10% des dépenses de voirie à inscrire au budget 2020,
- ✓ **Dit** qu'il conviendra de prévoir une augmentation du taux de taxe foncière sur les propriétés bâties de 2 points pour la construction du budget 2020,
- ✓ **Décide** le report des mesures à mettre en œuvre, service par service, à la nouvelle équipe qui prendra ses fonctions à l'issue du renouvellement général des conseils municipaux.

SUBVENTIONS

Dossier n°5-1 : Programme de voirie 2020 : plan de financement et demande de subvention FAR

DCC2019_106

Le Président informe le conseil communautaire que dans le cadre de la réalisation du programme de voirie 2020, il convient d'approuver le plan de financement et de solliciter une subvention d'un montant de 120 000 € (soit 60% de 200 000 € du HT) auprès du Conseil Départemental de l'Indre au titre du FAR.

DEPENSES	Montant HT	RECETTES	Montant
Travaux de voirie	190 000 €	Conseil Départemental	120 000 €
Fourniture de panneaux de signalisation	10 000 €	(FAR – 60%) Autofinancement	80 000 €
TOTAL	200 000 €	TOTAL	200 000 €

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil communautaire :

- ✓ **Approuve** la réalisation du programme de voirie 2020, et le plan de financement tel que présenté,
- ✓ **Autorise** le Président à solliciter la subvention afférente et à signer tout document relatif à ce dossier.

Dossier n°5-2 : Espace Public Numérique : renouvellement des outils numériques et demande de subvention DETR

DCC2019_107

Dans le cadre des actions menées au sein de l'Espace Gâtines et notamment de l'Espace Public Numérique, labellisé « espace WebOCentre », le Président rappelle la vocation du lieu à offrir à la population un accès

gratuit à l'outil numérique et à accompagner les usagers dans leurs démarches dématérialisées. Or, bien que le lieu existe à ce jour, le Président propose de développer l'offre de services existante en participant à une démarche de médiation numérique de proximité, pour laquelle elle a d'ailleurs été retenue par la Préfecture de Région.

Pour ce faire, la Communauté de Communes doit se doter de matériel informatique plus performant.

Le Président soumet à l'assemblée le plan de financement suivant :

DEPENSES		RECETTES	
d'investissement HT			
Acquisition du matériel informatique	23 303,00 €	Autofinancement (20%)	5 087,20 €
Acquisition de logiciels	1 093,00 €	DETR (40%)	10 174,40 €
Frais d'installation	1 040,00 €	CPER (40%)	10 174,40 €
TOTAL	25 436,00 €	TOTAL	24 844,00 €

Il convient de statuer sur ce dossier.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil communautaire :

- ✓ **Approuve** le plan de financement du projet « médiation numérique de proximité » tel que présenté précédemment,
- ✓ **Autorise** le Président à solliciter les subventions afférentes et à signer tout document relatif à cette affaire.

Dossier n°6-1 : Adhésion à l'Agence d'Attractivité de l'Indre (A²I)

DCC2019_108

Par courrier du 22 juillet 2019, le Président du Conseil Départemental de l'Indre informe la Communauté de Communes Ecueillé – Valençay de la création de l'Agence d'Attractivité de l'Indre (A²I). Cette agence est née d'une dynamique collective pour révéler le territoire de l'Indre. Elle a pour mission d'accroître la notoriété du département au-delà de ses frontières et de fédérer acteurs privés et publics afin d'attirer et d'accueillir sur le territoire de nouveaux actifs.

Les enjeux de la démarche d'attractivité sont les suivants :

- Faire de l'Indre un territoire accueillant et privilégié pour les nouveaux talents (salariés et porteurs de projet), en valorisant le cadre de vie et les opportunités professionnelles possibles,
- Stimuler la mise en relation des entreprises et des profils de salariés pour favoriser les recrutements,
- Développer l'offre de soins du territoire en attirant de nouveaux professionnels de santé (médecins généralistes, spécialistes, dentiste) en favorisant leur installation,
- Créer un « Esprit Indre » pour fédérer un réseau d'influenceurs constitué des habitants, des entrepreneurs et des médias.

L'adhésion à l'A²I permet :

- La participation aux assemblées générales et élections,
- La participation aux ateliers de travail thématiques,
- L'accès aux ressources accessibles via un extranet attractivité (valorisation des adhérents, utilisation de la marque blanche et de ses accessoires, accès aux supports de communication développés, à la newsletter, aux vidéos de présentation du territoire à 360°, aux bouquets de services développés (aide à l'emploi, nouveaux arrivants, conjoint, welcome box...), aux actions de promotion et de valorisation).

Le Président propose d'adhérer à l'A²I, le montant annuel de l'adhésion pour les EPCI s'élevant à 360 €, et demande si un délégué souhaite représenter la collectivité au sein d'A²I.

Monsieur Gérard SAUGET se porte candidat.

Vu la proposition d'adhésion transmise par l'A²I,

Vu l'objet de ladite agence et l'intérêt qu'elle revêt pour accroître la notoriété du Département,

Après en avoir délibéré et à la majorité des délégués, Monsieur Francis JOURDAIN s'abstenant, le conseil communautaire :

- ✓ **Approuve** l'adhésion à l'A²I,
- ✓ **Dit** que cette adhésion peut être reconduite chaque année, dans la mesure où le montant annuel reste de 360 €,
- ✓ **Désigne** Monsieur Gérard SAUGET représentant de la Communauté de Communes au sein du conseil d'administration de l'A²I,
- ✓ **Autorise** le Président à signer tout document relatif à ce dossier.

Dossier n°6-2 : BGE Indre : renouvellement de la convention d'adhésion

DCC2019_109

En 2016, par convention n°1386, la Communauté de Communes Ecueillé – Valençay a adhéré à BGE Indre (ensemBLE aGir pour l'Emploi), pour un montant annuel de 2 500 €, dans le but de mettre à disposition de la collectivité un chargé d'affaires. Cette convention a ensuite été prorogée par une convention spécifique présentant les modalités précises de cette mise à disposition ainsi que les missions assurées par le chargé d'affaire, en ce qui concerne le développement économique du territoire.

Ces deux conventions sont arrivées à échéance en 2018.

Il convient de décider de leur reconduction, leur éventuelle résiliation devant être notifiée à BGE Indre avant le 30 novembre de l'année par courrier recommandé.

Pour mémoire, BGE Indre développe des projets liés à l'emploi et l'économie des territoires de l'Indre. BGE Indre, membre du réseau national BGE, est une « boîte à outils » qui développe des programmes et des compétences en fonction des attentes de ses membres, des opportunités d'appuis ou de programmes qui s'offrent à elle, avec l'ambition de favoriser le développement, l'emploi et l'employabilité des territoires. L'action de BGE Indre complète et prolonge, sans s'y substituer, les actions menées par Initiative Indre/Indre Actif, association dont elle est issue.

Après en avoir délibéré et à la majorité des délégués, Monsieur Francis JOURDAIN s'abstenant, le conseil communautaire :

- ✓ **Décide** de ne pas reconduire la convention d'adhésion à BGE Indre en 2020, et par voie de conséquence, la convention de mise à disposition d'un chargé d'affaires,
- ✓ **Autorise** le Président à signer tout document relatif à ce dossier

Dossier n°6-3 : Initiative Indre : renouvellement de conventions de partenariat triennales

DCC2019_110

Le 22 juin 2017, la Communauté de Communes Ecueillé – Valençay a signé trois conventions de partenariat triennales avec Initiative Indre :

- Convention 2017-2019 n°1572 de portée générale visant à créer une démarche en faveur des entrepreneurs portant un projet de création, de reprise, de développement d'entreprise ; le montant annuel de la participation de la Communauté de Communes est fixé à 7 622 € ;
- Convention Cap Jeunes/Cap solidaire 2017/2019 n°1633 ayant pour objet d'adhérer aux dispositifs précités moyennant une participation financière annuelle de 2 000 € ;
- Convention Cap Agri Indre 2017/2019 n°1573 validant le principe d'un financement annuel de la collectivité de 1 000 € en vue de soutenir des porteurs de projet en milieu agricole.

Les trois conventions étant arrivées à échéance le 21 juin 2019, alors que l'appel de fonds n'a pas été effectué par Initiative Indre, il convient de décider de leur éventuelle application en 2019.

Après en avoir délibéré et à la majorité des délégués, le conseil communautaire :

- ✓ **Autorise** la mise en application pour 2019 des conventions n°1572, n°1633 et n°1573 avec Initiative Indre, moyennant une cotisation annuelle totale de 10 622 €,
- ✓ **Autorise** le Président à signer tout document relatif à ce dossier.

Dossier n°6-4 : Association sportive du Collège Alain-Fournier de Valençay : demande de subvention 2019 **DCC2019_111**

Le Président informe les délégués communautaires que l'Association Sportive du Collège Alain-Fournier de Valençay a sollicité une subvention de fonctionnement de 700 € au titre de l'année 2019.

Pour mémoire, la Communauté de Communes Ecueillé – Valençay a versé une subvention de 631,75 € en 2018.

Il convient de statuer sur le sujet.

Vu la demande formulée par l'Association Sportive du Collège Alain-Fournier de Valençay,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des conseillers votants, Monsieur Claude DOUCET, membre du conseil d'administration du collège ne prenant pas part au vote, le conseil communautaire :

- ✓ **Décide** l'attribution d'une subvention de 631,75 € à l'Association Sportive du Collège Alain-Fournier de Valençay,
- ✓ **Dit** que les crédits sont inscrits à l'article 6574 du budget principal 2019 de la Communauté de Communes Ecueillé – Valençay,
- ✓ **Autorise** le Président à signer tout document relatif à ce dossier.

FONDS DE CONCOURS

Dossier n°7 : Versement d'un fonds de concours des communes de Gehée, Langé, La Vernelle et Préaux à la CCEV pour la réalisation de travaux sur des ouvrages d'art **DCC2019_112**

Dans le cadre de sa compétence « voirie », la Communauté de Communes Ecueillé – Valençay est amenée à réaliser des travaux sur quatre ouvrages d'art :

- Pont de la Monatière à La Vernelle estimés à 82 923,56 € TTC
- Pont de décharge du Nahon à Langé estimés à 116 207,96 € TTC
- Pont du Landais à Gehée estimés à 91 633,56 € TTC
- Pont des Bourdins à Préaux estimés à 112 623,56 € TTC

Compte tenu des finances de la Communauté de Communes Ecueillé – Valençay et du montant conséquent des investissements à réaliser, il a été envisagé le recours à un fonds de concours de 25% du reste à charge, de la part des communes concernées.

La participation des communes s'établirait ainsi :

Montants TTC estimés	La Vernelle	Langé	Gehée	Préaux	TOTAL
GINGER	13 425,00 €	13 425,00 €	16 305,00 €	17 745,00 €	60 900,00 €
Travaux	69 000,00 €	102 284,40 €	75 000,00 €	94 380,00 €	340 664,40 €
Frais divers	498,56 €	498,56 €	328,56 €	498,56 €	1 824,24 €
TOTAL	82 923,56 €	116 207,96 €	91 633,56 €	112 623,56 €	403 388,64 €
FCTVA	13 652,53 €	19 132,48 €	15 086,55 €	18 542,34 €	66 413,91 €
Reste à charge intermédiaire 1	69 271,03 €	97 075,48 €	76 547,01 €	94 081,22 €	336 974,73 €
Participation de la commune de Meusnes	34 635,51 €	-	-	-	34 635,51 €
Reste à charge intermédiaire 2	34 635,51 €	97 075,48 €	76 547,01 €	94 081,22 €	302 339,22 €
	La Vernelle	Langé	Gehée	Préaux	TOTAL
25% Fonds de concours de la part des communes concernées	8 658,87 €	24 268,87 €	19 136,75 €	23 520,30 €	75 584,81 €
Reste à charge final CCEV	25 976,64 €	72 806,61 €	57 410,26 €	70 560,91 €	226 754,42 €

Ces montants sont inscrits à titre indicatif. Un récapitulatif final sera établi sur la base des dépenses réellement engagées au titre de ces opérations et le fonds de concours éventuellement ajusté en conséquence.

Il convient de statuer sur ce sujet.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L.5214-16 V,

Vu les statuts de la Communauté de Communes Ecueillé – Valençay et notamment les dispositions incluant les communes de La Vernelle, Langé, Gehée et Préaux, comme communes membres, ainsi que celle rendant la Communauté de Communes compétente en matière de voirie,

Considérant que des travaux de réfection des ponts doivent être réalisés par la Communauté de Communes Ecueillé – Valençay, et que dans ce cadre, il est envisagé de demander un fonds de concours aux communes de La Vernelle, Langé, Gehée et Préaux, dans les conditions énoncées ci-dessus,

Considérant que le montant du fonds de concours demandé n'excède pas la part du financement assurée, hors subvention, par le bénéficiaire du fonds de concours, conformément au plan de financement ci-dessus,

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité, le conseil communautaire :

- ✓ **Décide** de demander un fonds de concours aux communes de La Vernelle, Langé, Gehée et Préaux, dans les conditions énoncées ci-dessus,
- ✓ **Précise** que les montants mentionnés plus haut sont indicatifs et seront ajustés au regard des dépenses réellement engagées par la communauté pour la réalisation des travaux,
- ✓ **Dit** qu'une convention régissant les modalités de mise en œuvre sera établie et signée entre la communauté et la commune concernée,
- ✓ **Autorise** le Président à signer tout document relatif à ce dossier.

INTERVENTIONS ECONOMIQUES

Dossier n°8 : Service économique : convention avec la Chambre de Métiers et de l'Artisanat de l'Indre pour la mise à disposition d'un personnel sur le territoire *DCC2019_113*

Suite au départ de la chargée de mission économique de la Communauté de Communes Ecueillé – Valençay, le Président propose aux délégués communautaires de recourir aux services de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat de l'Indre par le biais d'une mise à disposition de personnel, à raison de 1,5 jour par semaine sur le territoire.

Un projet de convention fixant les modalités techniques et financières est présenté aux délégués. Le coût annuel de la prestation est estimé à 16 600 €, une facturation correspondant aux charges de personnel intervenant trimestriellement

Il convient de statuer sur le sujet.

Vu la convention de partenariat avec la Chambre de Métiers et de l'Artisanat de l'Indre,

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité, le conseil communautaire autorise le Président à signer cette convention et tout document relatif à ce dossier.

FONCTION PUBLIQUE

PERSONNEL CONTRACTUEL

Dossier n°9 : Recrutement temporaire d'un agent de déchetterie en raison d'un accroissement temporaire d'activité *DCC 2019_114 et DCC 2019_115*

Conformément à l'article 34 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, les emplois de la collectivité sont créés par décision du conseil communautaire. Il appartient donc à ce dernier de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services.

Le Président explique qu'en raison de la collecte de pneus qui se déroulera du 7 au 19 octobre dans les déchetteries de la Communauté de Communes, il y a lieu de créer un emploi non permanent pour un accroissement temporaire d'activité d'adjoint technique à temps non complet.

Par ailleurs, le ménage de l'Espace Gâtines est réalisé par un membre de l'ESAT de Valençay, dans le cadre d'une convention de prestation de service signée avec la structure. Cette personne est en arrêt maladie depuis le début du mois d'octobre. A ce jour, aucun entretien n'est donc réalisé au sein des locaux. L'arrêt de travail

du personnel concerné risquant d'être reconduit, le Président propose de recourir aux services d'un personnel extérieur et de créer un emploi non permanent pour un accroissement temporaire d'activité d'adjoint technique à temps non complet.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, et notamment l'article 3-3-1°,

Considérant qu'il est nécessaire de recruter temporairement un personnel pour faire face à un accroissement temporaire d'activité lié à la collecte de pneus dans les déchetteries de Valençay et Heugnes,

Considérant qu'il est nécessaire de recruter temporairement un personnel pour faire face à un accroissement temporaire d'activité au sein de l'Espace Gâtines,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil communautaire :

- ✓ **Décide** le recrutement d'un agent contractuel pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité selon les modalités suivantes :
 - du 7 au 12 octobre 2019 et le 24 octobre 2019 pour une durée totale de 24 h 50 à la déchetterie de Heugnes,
 - du 14 au 19 octobre 2019 et le 24 octobre 2019 pour une durée totale de 24 h 50 à la déchetterie de Valençay.
- ✓ **Décide** le recrutement d'un agent contractuel pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité selon les modalités suivantes :
 - du 21 au 31 octobre 2019 pour une durée totale de 14 h à l'Espace Gâtines de Valençay,
- ✓ **Indique** que les agents concernés percevront une rémunération sur la base du SMIC en vigueur,
- ✓ **Dit** que les crédits correspondants sont inscrits au budget principal 2019,
- ✓ **Précise** que la présente décision concerne également le renouvellement éventuel du contrat d'engagement dans les limites fixées par l'article 3-1° de la loi du 26 janvier 1984 précitée si les besoins du service le justifient à savoir 12 mois maximum pendant une même période de 18 mois consécutifs,
- ✓ **Autorise** le Président à signer tout document relatif à ce dossier.

Dossier n°10 : Service abattoir : renouvellement du contrat de travail d'un agent d'abattage au 1^{er} janvier 2020 *DCC 2019_116*

Le Président explique que le contrat de travail d'un agent d'abattage arrive à échéance le 31 décembre 2019. Compte tenu du tonnage et du service de livraison des carcasses, le fonctionnement de l'abattoir nécessite le maintien des effectifs tels qu'ils sont actuellement.

En raison de la spécificité du poste, il n'existe pas de cadre d'emploi de fonctionnaire susceptible d'assurer les fonctions correspondantes. Le Président indique que le renouvellement des contrats précédents ayant atteint la durée maximale de 6 ans, il convient de délibérer sur la transformation du contrat de l'agent en contrat à durée indéterminée conformément à l'article 3-3 dernier alinéa de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée et de fixer la rémunération sur la base de l'indice brut 407, majoré 367.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'article 3-3 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Vu les nécessités du service de l'abattoir,

Vu les caractéristiques de l'emploi à savoir occuper les différents postes de travail de la chaîne d'abattage,

Après en avoir délibéré et à la majorité des délégués, Mesdames Annick BROSSIER et Liliane REMONDIERE ainsi que Monsieur William GUIMPIER s'abstenant, Monsieur Alain SICAULT votant contre, le conseil communautaire :

- ✓ **Décide** de recruter un agent non titulaire pour exercer les fonctions d'agent d'abattage à temps complet, sous la forme d'un contrat à durée indéterminée à compter du 1^{er} janvier 2020,
- ✓ **Fixe** la rémunération de l'agent sur la base de l'indice brut 407, majoré 367, correspondant au grade d'adjoint technique, 11^{ème} échelon,

- ✓ **Dit** que les crédits correspondants sont inscrits au budget annexe « abattoir » 2019,
- ✓ **Autorise** le Président à effectuer les démarches nécessaires, signer le contrat de travail correspondant et tout document relatif à ce dossier.

Dossier n°11 : Service culturel – communication : renouvellement du contrat de travail du chargé de mission au 21 février 2020 *DCC 2019_117*

Le Président rappelle que par délibération n°2017/134 du 30 novembre 2017, suite à la disparition des aides de l'Etat pour les contrats CUI-CAE, le conseil communautaire a décidé de créer un poste d'adjoint d'animation, à temps complet pour la mise en place de la politique culturelle de la collectivité. Il indique que ce contrat est directement conditionné par la contractualisation triennale avec la Région Centre-Val de Loire au titre du Projet Artistique et Culturel de Territoire, ce qui justifie le recours à un contractuel.

Ce contrat arrive à échéance le 20 février 2020.

Ce contrat étant directement lié à la convention triennale avec le Conseil Régional du Centre – Val de Loire au titre du Projet Artistique et Culturel de Territoire dont le terme est fixé au 31 décembre 2020, le Président propose de le renouveler pour une durée d'un an à temps complet.

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment son article 3-2,

Vu le décret n°88-145 du 15 février 1988 modifié pris pour l'application de l'article 136 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée et relatif aux agents non titulaires de la fonction publique territoriale,

Vu la délibération du 30 novembre 2017 portant création du poste d'adjoint d'animation relevant de la catégorie hiérarchique C au tableau des effectifs à temps complet,

Vu les décrets relatifs au cadre d'emploi des adjoints d'animation,

Vu la convention triennale 2018-2020 n°2018 – EXE002839 signée avec la Région Centre – Val de Loire,

Vu les nécessités du service,

Après en avoir délibéré et à la majorité des délégués, Monsieur Alain SICAUT votant contre, le conseil communautaire :

- ✓ **Décide** de recruter un agent par voie contractuelle, à temps complet pour une durée d'un an à compter du 21 février 2020, pour assurer la préparation et la mise en œuvre de la politique culturelle de la collectivité, ainsi que la communication institutionnelle,
- ✓ **Fixe** la rémunération à l'indice brut 444, majoré 390,
- ✓ **Autorise** le Président à procéder à la vacance d'emploi d'un adjoint d'animation territorial principal de 2^{ème} classe, auprès du Centre de Gestion de la fonction publique territoriale de l'Indre, à signer le contrat de travail et tout document relatif à ce dossier.

COMMANDE PUBLIQUE

AUTRES CONTRATS

Dossier n°12 : Conventionnement avec le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de l'Indre pour la réalisation d'une prestation d'archivage *DCC 2019_118*

Le Président indique que le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de l'Indre, en lien avec les Archives Départementales, est en cours de recrutement d'un archiviste qu'il propose de mettre à disposition des collectivités afin de les aider à réaliser l'archivage de leurs documents. Le montant de la prestation s'élève à 250 € par jour, incluant le salaire de l'agent, ses frais de déplacement et de repas.

Dans le cadre de l'aménagement du nouveau siège social de la Communauté de Communes Ecueillé – Valençay et du déménagement de l'ensemble des archives de la collectivité, le Président propose de recourir aux services proposés par le Centre de Gestion de l'Indre à hauteur de 5 jours afin d'initier un travail autour :

- du tri des archives papier à conserver et celles à détruire,
- de l'initiation/formation du personnel aux procédures d'archivage,
- de l'aide à l'élaboration d'une charte de gestion,

- de l'accompagnement du personnel dans la gestion et l'archivage des documents numériques.

Après en avoir délibéré et à la majorité des délégués, Monsieur Guy LEVEQUE s'abstenant, le conseil communautaire :

- ✓ **Décide** de recourir aux services du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de l'Indre au titre d'une mission ponctuelle d'archivage par la mise à disposition d'un archiviste à hauteur de 5 jours, dans les conditions énoncées ci-dessus,
- ✓ **Autorise** le Président à signer la convention et tout document relatif à ce dossier.

DOMAINE ET PATRIMOINE

AUTRES ACTES DE GESTION DU DOMAINE PUBLIC

Dossier n°13 : Convention d'occupation des locaux de l'École Notre-Dame avec la commune de Valençay *DCC 2019_119*

Le Président explique qu'en raison des travaux engagés par la commune de Valençay à l'Hôtel de Ville, les services de la Communauté de Communes Ecueillé – Valençay doivent déménager dans de nouveaux locaux, au sein de l'ancienne école Notre-Dame, 6 rue de Talleyrand, à Valençay.

Il convient d'autoriser la signature de la convention d'occupation afférente avec la commune de Valençay.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le projet de convention,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil communautaire :

- ✓ **Approuve** la convention de mise à disposition des locaux de l'école Notre-Dame sis 6 rue de Talleyrand, à Valençay telle que présentée,
- ✓ **Autorise** le Président à signer ladite convention, et tout document relatif à ce dossier.

Dossier n°14 : Convention avec un agriculteur pour l'exploitation de la ZA de Chamberlin à Fontguenand

Ce dossier n'étant pas finalisé, le Président propose de reporter son examen à un prochain conseil communautaire, ce qui est validé par le conseil.

Dossier n°15 : Délégation de signature au Président de l'acte lié au transfert de la médiathèque d'Ecueillé de la CCPE à la CCEV *DCC 2019_120*

Le Président explique que suite à la fusion entre les Communautés de Communes du Pays de Valençay et d'Ecueillé, il convient de procéder au transfert de la Médiathèque d'Ecueillé de la Communauté de Communes du Pays d'Ecueillé à la Communautés de Communes Ecueillé – Valençay et à la publicité foncière afférente.

Il convient d'autoriser le Président à signer l'acte concerné.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'acte d'acquisition du bien cadastré AP n°167, 5 rue Albert Jahan à Ecueillé (36240) signé en l'étude de Maître Pascal MORIN le 15 février 2005 par la Communauté de Communes du Pays d'Ecueillé,

Vu la fusion des Communautés de Communes du Pays d'Ecueillé et du Pays de Valençay intervenue le 1^{er} janvier 2014, créant la Communauté de Communes Ecueillé – Valençay,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil communautaire autorise le Président à signer l'acte qui entérine le transfert de la Médiathèque d'Ecueillé de la Communauté de Communes du Pays d'Ecueillé à la Communauté de Communes Ecueillé – Valençay, et procède à la publicité foncière afférente, ainsi que tout document relatif à ce dossier.

Dossier n°16 : Convention avec la commune de Villentrois – Faverolles-en-Berry pour l'utilisation d'une partie des garages situés route de Luçay

Ce dossier n'étant pas finalisé, le Président propose de reporter son examen à un prochain conseil communautaire, ce qui est validé par le conseil.

SUBVENTIONS

Dossier n°17 : Présentation du PACT 2020 et validation du dossier de demande de subvention régionale DCC2019_121

Dans le cadre de la saison culturelle 2020, élaborée au titre du Projet Artistique et Culturel de Territoire (PACT) signé avec la Région Centre-Val de Loire en date du 28 mai 2018, le Président présente le contenu du dossier qui sera déposé auprès de la Région.

La politique culturelle 2020, mise en place par la Communauté de Communes Ecueillé – Valençay, s’inscrit dans les trois axes prioritaires de la Région Centre-Val de Loire au titre du PACT, dont la collectivité est porteuse, à savoir :

- Le soutien à la diffusion artistique et culturelle comme levier du développement territorial et force d’attractivité du territoire,
- Le soutien à la création artistique régionale et la mise en réseau d’acteurs régionaux,
- L’implication des habitants dans la mise en œuvre du projet de territoire en faveur de la diffusion culturelle et artistique.

En 2020, la communauté de communes maintiendra ses partenariats avec :

- Le Syndicat Mixte du Château de Valençay,
- Le Syndicat Mixte pour la Valorisation du Train Touristique Argy – Valençay,
- La Grange aux Blas-Blas à Luçay-le-Mâle,
- Le Petit Théâtre des Forges à Luçay-le-Mâle,
- Les Lyelliputiennes à Lye,
- Le Relais des Pas Sages à Pellevoisin.

Autour d’Arts en Communes, ce collectif s’inscrit dans une dynamique de :

- Co-construction du projet de territoire avec les partenaires,
- Exigence artistique des compagnies professionnelles programmées,
- Maillage du territoire en termes de diffusion de spectacles,
- Co-production de spectacles de compagnies implantées sur le territoire,
- Diffusion de compagnies régionales,
- Mise en place d’une saison culturelle pluridisciplinaire,
- Actions culturelles avec des structures du territoire (collège, IME, amateurs...).

La saison culturelle 2020 de la Communauté de Communes Ecueillé – Valençay intégrera la programmation suivante :

7 MARS 2020 Spectacle <i>Dans ma maison vous viendrez, d’ailleurs ce n’est pas ma maison</i> Compagnie Gaf Alu Productions A la médiathèque de Valençay	VENDREDI 15 MAI 2020 Spectacle <i>Albums et comptines en vadrouille</i> Compagnie ReBonDire A la médiathèque de Valençay	SAMEDI 16 MAI 2020 <i>Festival de la Voix de Châteauroux</i> A Valençay
JEUDI 18 ET VENDREDI 19 JUIN 2020 Rendu d’action culturelle Spectacle <i>Baltringue</i> Compagnie Le Cirque Plein d’Air A Luçay-le-Mâle	SAMEDI 13 JUIN 2020 Spectacle <i>Capuche et Azul</i> Compagnies Luz et Bessoucouna A La Vernelle	SAMEDI 12 ET DIMANCHE 13 SEPTEMBRE 2020 Spectacle <i>L’origine du monde</i> Mikrokosmos A Ecueillé et Vicq-sur-Nahon

DU 5 AU 9 OCTOBRE 2020 Spectacle <i>Cosmorium</i> FRJMC A La Vernelle, Luçay-le-Mâle, Pellevoisin et Ecuillé	4 DECEMBRE 2020 Spectacle <i>Le Grand Méchant Renard</i> Compagnie Jeux de Vilains A la médiathèque de Valençay et à la bibliothèque de Pellevoisin
---	---

Le dispositif PACT de la Région Centre-Val de Loire prévoit une possible majoration des budgets artistiques de 20%. Les budgets présentés ci-dessous tiennent compte de cette majoration.

Le budget prévisionnel de la saison culturelle 2020 propre à la Communauté de Communes Ecuillé – Valençay est le suivant :

CHARGES	MONTANT	PRODUITS	MONTANT
BUDGET ARTISTIQUE	46 445,00 €	RECETTES PROPRES	1 905,00 €
Prix des spectacles	33 200,00 €	Billetterie	1 905,00 €
Frais de déplacement	2 040,00 €	Services et activités (bar, etc.)	
Frais d'hébergement	1 718,00 €	SUBVENTIONS	54 145,00 €
Frais de restauration	3 882,00 €	Région	18 578,00 €
Droits d'auteurs	5 040,00 €	Apports service culture CCEV	31 668,00 €
Location d'instruments	0,00 €		
Catering	564,00 €	Apports service médiathèque CCEV	1 955,00 €
AUTRES DEPENSES	9 605,00 €		
Coût technique dont :	5 256,00 €	Partenariats	600,00 €
<i>Location de matériel</i>	<i>3 506,00 €</i>	Communes (accueillant le Cosmorium)	1 344,00 €
<i>Prestations de techniciens</i>	<i>1 750,00 €</i>		
Assurance, frais de gestion	800,00 €		
Frais de communication	2 500,00 €		
Frais de repas (technicien, etc.)	619,00 €		
Autres dépenses	430,00 €		
TOTAL DES CHARGES	56 050,00 €	TOTAL DES PRODUITS	56 050,00 €

Les partenaires associés au PACT en 2020 ont inscrit leur programmation à hauteur de :

PARTENAIRES	BUDGET*	DONT FRAIS ARTISTIQUES	SUBVENTION REGION
Le Relais des Pas Sages	En cours	En cours	En cours
Le Petit Théâtre des Forges	1 693,00 €	1 373,00 €	549 €
Le Château de Valençay	En cours	En cours	En cours
Les Lyelliputiennes	10 566,00 €	5 906,00 €	2 363,00 €
Le Train Touristique Argy-Valençay	2 238,00 €	1 338,00 €	535 €

* y compris 20% de majoration prévue par la Région

Vu la délibération du Conseil régional Centre-Val de Loire DAP n°2017.02.11 des 29 et 30 juin 2017, adoptant le cadre d'intervention en faveur de l'aménagement culturel du territoire et instaurant le dispositif des « Projets Artistiques et Culturels de Territoire »,

Vu la convention triennale n°2018 – EX002839 signée avec la Région Centre-Val de Loire en date du 28 mai 2018,

Vu le projet de dossier présenté,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil communautaire :

- ✓ **Approuve** le dossier tel que présenté, y compris les éléments financiers,
- ✓ **Autorise** le Président à solliciter les subventions afférentes, et à signer la convention d'application annuelle 2020, et tout document relatif à ce dossier.

DOMAINES DE COMPETENCES PAR THEMES

CULTURE

Arts en Communes 2019 : convention de mise à disposition gracieuse de lieu *DCC2019_122*

Dans le cadre de la saison culturelle 2019 de la Communauté de Communes Ecueillé – Valençay, et plus particulièrement du spectacle « Le cri du vin » de la Compagnie Hydragon dont la représentation aura lieu le 9 novembre 2019 dans le restaurant Chez Babette à Pellevoisin, il convient d'autoriser le Président à signer une convention de mise à disposition gracieuse du lieu.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la saison culturelle de la Communauté de Communes Ecueillé – Valençay,

Vu le projet de convention de mise à disposition du restaurant « Chez Babette » situé 30, rue Jean Giraudoux à PELLEVOISIN (36180),

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil communautaire autorise le Président à signer ladite convention et tout document relatif à ce dossier.

ENVIRONNEMENT

Présentation du rapport annuel 2018 du service de gestion des déchets *DCC2019_123*

Le vice-Président délégué au service de gestion des déchets présente le rapport relatif au service de gestion des déchets de la Communauté de Communes Ecueillé – Valençay établi pour 2018.

Il rappelle que ce document à vocation à être mis à la disposition des administrés au sein de chaque mairie.

Vu le décret n°2000-404 du 11 mai 2000 relatif au rapport annuel sur les prix et la qualité du service d'élimination des déchets,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil communautaire :

- ✓ **Approuve** le rapport relatif au service de gestion des déchets en 2018,
- ✓ **Autorise** le Président à signer tout document relatif à ce dossier.

L'ordre du jour étant épuisé, le Président clôt la séance à 19 h 45.